



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-11-32

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 18H11, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 novembre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 24

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : François MAS

Présents :

DRFIP : Mme POULAIN Audrey, Conseillère aux décideurs locaux.

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, NAVAILS Marine, Comptable, ROBERT Elisabeth, Responsable ressources humaines.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, DUVAL Viviane, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDE Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude),

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (donne pouvoir à MOTHES Christophe) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** GARCIA Miguel (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** LAMARCHE Alexandre (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MERCIER Bastien, MIQUEU Christophe.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes du Pays Foyen :** LACHAIZE Yolande, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARDOUIN Eliam.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M4,
- Vu le Budget Principal, le Budget Supplémentaire 2024 de l'USTOM, et la décision modificative n°1,
- Vu le Rapport de Monsieur le Président,

Considérant les prévisions inscrites en recettes et en dépenses tant au Budget Primitif voté le 12 décembre 2023 qu'au Budget Supplémentaire voté le 26 mars 2024 et à la décision modificative n°1 votée le 08 octobre 2024, et la nécessité d'ajustements de crédits,

M. Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :

		FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
022	-	Dépenses imprévues	60 000,00 €				
042	6811/675	Op. d'ordre (entre sections)					
011	611	Charges générales					
012	6411	Charges de personnel	100 000,00 €				
65	6541	Créances admises en non-valeur					
65	6542	Créances éteintes					
68	6817	Dotations aux provisions pour risques		35 066,00 €			Dotation pour créances douteuses fin 2024
68	6875	Dotation aux provisions pour risques		740 000,00 €			Provision pour risque et charge décharge Rimons
67	673	Annulation de titres sur ex. antérieurs		190 000,00 €			Remboursement de trop-appelé CDC (2014-2015)
042	6811	Op. d'ordre (entre sections)					
70	703	Produit des services dont facturations				139 815,00 €	Revente de matériaux
13	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subvention d'Exploitation				440 000,00 €	Soutiens CITEO
74	74	Subvention d'Exploitation				200 000,00 €	Renforcement des appels sur exercices antérieurs
78	7817	Reprise sur dotation/créances				25 251,00 €	Reprise sur dotation pour créances douteuses fin 2023
			160 000,00 €	965 066,00 €	0,00 €	805 066,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes	805 066,00 €		805 066,00 €		Nouvelles recettes nettes

		INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
20	2031	Etudes					
21	2138	Autres bâtiments					
23	2313	Immobilisations en cours					
040	158	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2031	Op. patrimoniales (dans la section)					
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2313	Op. patrimoniales (dans la section)					
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes	0,00 €		0,00 €		Nouvelles recettes nettes

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget 2024

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :


Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD



2024/86



Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 
ID : 033-253303499-20241126-D20241132-BF

